

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Note administrative

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

I - Rédaction d'une note.

Préfecture de X

À X, le 5

Secrétariat Général

Affaire suivie par : X

Tél : X

Courriel : X

Note à l'attention de chefs de service.

Objet : Transformation numérique de l'État.

Ref : Décret 2019-31 - Chapitre II

Décret n° 2004-374 - Article 36

www.moderisation.gouv.fr.

À la date du 29 octobre 2018, s'est tenu le 2^{ème} comité interministériel de la transformation publique (CITP). Une réforme au nom de "Action Publique 2022" afin que les démarches administratives soient plus accessibles et plus efficaces a été lancée en octobre 2017 par le gouvernement.

Trois objectifs concrets sont à retenir :

- Assurer un meilleur service public pour les usagers.
- Améliorer les conditions d'exercice du métier de agents publics
- Baisser la dépense publique pour les contribuables.

De nouvelles décisions ont été adoptées lors du 2^{ème}

1.1.8.

CITP, dont l'investissement dans la transformation numérique.

Par cette note, je vous exposai dans un premier temps les enjeux de la réforme (pour les services et les usagers) puis, dans un second temps je vous proposai une feuille de route à décliner dans la région.

I- Enjeux de la réforme

La dématérialisation est l'enjeux principal de cette réforme. L'objectif est d'atteindre 100% de demandes en ligne d'ici 2022.

a) Les services.

Pour les services de l'Etat, la mission première sera de mieux répondre aux attentes de citoyens et de restaurer la confiance des usagers dans leurs services publics.

Pour cela, la réforme prévoit de outils transversaux pour accompagner les transformations (Dématérialisations des démarches, recours aux contractuels, plans de transformation des ministères, ...):

- Une agence nationale des mobilités et des reconversions ~~aura~~ a été créée en 2^e trimestre 2019.
- Un fond d'accompagnement RH doté d'un veins 50 millions.
- Une université de la transformation publique sera lancée pour donner aux chefs de projets la formation et l'accompagnement dont ils ont besoin.
- Un investissement dans la transformation numérique avec le développement d'outils.

À noter que la dématérialisation sera un gain de temps et un facteur d'économie pour les services.

Cette réforme vient également simplifier les démarches des usagers et donc des services en créant une relation de confiance entre eux par la loi ESSOC (13.05.2019).

La loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) s'inscrit dans la volonté de la transformation des services publics.

Les procédures pour les entreprises et les particuliers par exemple droit sociaux, prestations, Mandats publics, Comptabilité, Finances, ... seront sécurisées. L'Article R. 114-5-6, assure la sécurité et la confidentialité des informations.

Seuls les agents habilités des services pourront mettre en œuvre les procédures mentionnées aux articles R. 114-5-2 et R. 114-5-4.

La modernisation de l'Action Publique par la création d'outil comme la plateforme "démarches-simplifiées.fr" permet donc de simplifier le travail des agents et est un facteur d'économie pour nos services.

B) Les usagers: Particuliers et Entreprises

Comme cité ci-dessus, les usagers vont devoir se tourner vers une administration où les démarches seront dématérialisées.

Afin de rendre les procédures moins complexes, le nombre de pièces justificatifs sera réduit. Par la loi ESSOC, l'objectif est de passer d'une logique de contrôle à une approche basée davantage sur la confiance.

La dématérialisation des démarches concernera tous les domaines = La santé par la création d'ordonnance médicales, l'engagement citoyen (inscription sur les listes électorales), l'éducation par l'inscription scolaire, la justice par les procédures judiciaires. 3.18..

la création d'entreprise, ...

Cette modernisation de l'État, à l'honneur du numérique, est une vraie avancée en terme de rapidité pour les usagers maîtrisant l'informatique.

Toutefois, Rappelons que près de 30% de la population restent éloignés du numérique et fait apparaître de nouvelles inégalités, mettant en péril l'égalité de tous et tous devant le service public qui constitue un principe fondamental de la République.

Une clause de protection de usagers vulnérables est donc recommandée aux pouvoirs publics.

L'objectif est également de former les personnes en difficultés par :

- la création d'un pass numérique (Accès à tous échons de formation).
- Mise en place de structures connectées.
- Plan de formation pour les aidants au numérique.

II - Feuille de route à décliner dans la Région et propositions de mesures.

Feuille de route à destination des services publics de la région X.

Suite aux nouvelles mesures prises par le gouvernement en terme de dématérialisation des services publics et de la loi ESSOC du 13 mai 2019, il est demandé à chaque service de créer des démarches en ligne.

L'application "démarches-simplifices.fr" permet à tous les organismes exerçant des missions de service public de créer des démarches en ligne en quelques minutes.

Vous voudrez bien communiquer auprès des usagers,

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Mat. administrative

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des nouveaux moyens utilisés pour faciliter leurs démarches administratives.

Le programme repose sur quatre leviers de simplification :

- L'échange de données entre les administrations.
- La ré-ingénierie des formulaires
- La confiance a priori
- La dématérialisation de procédures.

Le déploiement de la transformation numérique va s'accélérer. Ils exigent des évolutions structurelles afin de tirer tout le potentiel des données.

~~Afin donc que~~

Il est donc essentiel de former tout agent à la simplification des démarches administratives et au numérique.

Il vous sera également vivement conseillé d'être vigilant aux usagers ne maîtrisant pas le numérique. Si vous ne bénéficiez pas de pilotage numérique dans vos structures, veillez à les orienter et les conseiller des dispositions mises en place par le gouvernement.

- Création des plans numériques
- Structures locales impliquées dans l'inclusion numérique
- Plan de formation pour les aidants numériques.

Des résultats concrets sont attendus et vont faire

5.1.8.

l'objet d'un suivi vigilant au plus haut niveau.

Tous les trois mois, vous voudrez bien renvoyer des statistiques à la préfecture de X, précisant le nombre de télé-procédure ~~et~~ et les ressources mises en place dans vos différents services.

Le secrétaire général pour les affaires régionales reste à votre disposition pour toute interrogation.

X

~~Voici~~ Voici les éléments que je souhaiterais porter à votre connaissance.

L'Attaché

J

II. Question

La juridiction administrative.

La juridiction administrative concerne le secteur public.

Des arrêtés administratifs sont pris par exemple par un préfet.

Ces arrêtés peuvent être contestés par la personne concernée et donc attaqués.

Le tribunal administratif traite de la juridiction administrative en cas de conflit.

La juridiction ~~publique~~ administrative porte un cadre réglementaire.

Toute personne en conflit ou en désaccord avec un arrêté ou une décision ^(administrative) illégale peut se saisir du TA.

Les agents d'administrations publiques peuvent eux aussi se tourner vers le tribunal administratif en cas de conflit avec leur administration (refus de démission, avancement, ...).

